11 juin 2021

Bulletin Municipal

COMMUNE DE BEINHEIM

Année 2021, N°23

Elections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

La municipalité recherche des assesseurs et / ou scrutateurs pour tenir le bureau de vote les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Conditions d'admission :

- Être inscrit sur les listes électorales de la commune de Beinheim
- Être disponible le 20 et/ou le 27 juin, présent entre 8h et 11h, ou 11h et 14h ou 14h et 18h (assesseurs) et après 18h (scrutateurs).

Merci de contacter le secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture et dans les plus brefs délais si vous êtes intéressés par l'un ou l'autre poste.

Dans ce numéro :

Actualités MAIRIE	1 à 6 et 13
Maison des ainés	6 et 7
Pharmacie de garde	7
Petites Annonces	16
Offre d'emploi	10 à 11
Associations	8 et 9 12 et 14
Commerces	15

Permanence conciliateur de justice

Le conciliateur de justice tient sa prochaine permanence à la mairie de Beinheim **le jeudi 17 juin (complet) et le 15 juillet de 9h à 12h sur rendez-vous .** Merci de prendre contact avec le secrétariat au 03.88.53.04.04

Concours des maisons fleuries

La municipalité organise son traditionnel concours des maisons fleuries. Cette année pour pouvoir participer il faudra s'inscrire par le biais du bulletin d'inscription ci-dessous.

Objectif du concours des maisons fleuries

Par ce concours, la municipalité souhaite saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation. Il est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales, aromatiques, de l'environnement et participe à l'image de la commune.

Les espaces fleuris et jardins devront être visibles de la voie publique.

L'inscription est obligatoire, elle est à nous faire parvenir avant le 25 juin , en le déposant à l'accueil aux heures d'ouverture de la mairie ou en l'envoyant par courrier ou par mail : mairie@beinheim.fr.

Les catégories

1ère catégorie : maisons avec jardin

2ème catégorie : maisons sans jardin

3ème catégorie : immeubles collectifs (espaces publics et privés extérieurs) ou appartements

4ème catégorie : hôtels, restaurants, gîtes et prestataires en accueil touristique

5ème catégorie : fermes, corps de fermes et exploitations viticoles en activité

6ème catégorie : immeubles industriels et commerciaux

7ème catégorie : potagers fleuris

Critères de sélection

La sélection des lauréats prendra en compte les critères suivants : l'harmonie des couleurs, la densité du fleurissement, l'originalité, la diversité et le choix des plantes, la répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison ou du jardin, l'entretien général et la propreté.

Palmarès

A l'issue de la visite, un classement sera établi par catégorie. Les lauréats récompensés seront conviés au vin d'honneur du 14 juillet pour la remise des diplômes.

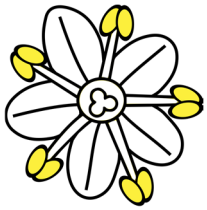

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours des maisons fleuries

Prénom : _____

NOM : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse complète : _____

⇒ Souhaite participer au Concours communal des Maisons Fleuries 2021

Merci de bien vouloir renseigner la catégorie d'inscription en cochant la case correspondante.

☐ 1ère catégorie : maisons avec jardin

☐ 2ème catégorie : maisons sans jardin

☐ 3ème catégorie : immeubles collectifs (espaces publics et privés extérieurs) ou appartements

☐ 4ème catégorie : hôtels, restaurants, gîtes et prestataires en accueil touristique

☐ 5ème catégorie : fermes, corps de fermes et exploitations viticoles en activité

☐ 6ème catégorie : immeubles industriels et commerciaux

☐ 7ème catégorie : potagers fleuris

⇒ Accepte sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du Jury.

Fait le Signature

Formulaire d'inscription à retourner avant le 25 juin au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture ou en l'envoyant par mail : mairie@beinheim.fr.

LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE

DU 02 JUIN A :

<u>désigné</u>

son secrétaire de séance

<u>décidé</u>

- ◊ d'approuver le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.
- ◊ de s'opposer au transfert de la compétence du PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.
- ◊ d'adhérer au nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) concernant la sauvegarde et la valorisation de l'habitat patrimonial.
- ◊ d'approuver le classement des voies communales.
- ◊ que la commune s'approprie un bien « sans maître » pour des motifs de sécurité et de salubrité publique.
- ◊ de confier l'entretien et le contrôle technique des points d'eau d'incendie au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et d'établir une convention.
- ◊ d'accepter d'indemniser l'association des arboriculteurs de Niederlauterbach et Environs pour l'entretien des vergers par le biais d'une subvention.
- ◊ de souscrire un prêt pour la reconversion de la friche Weber en quartier d'habitation.
- ◊ de porter à la connaissance de la Préfète Coordonnatrice du bassin Rhin-Meuse les remarques de la consultation sur les projets de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), des schémas directeurs d'aménagement et des gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures (PDM) associés, des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle de Gestion 2022-2027.

- ◊ de signer un avenant à un contrat de location.
- ◊ d'accepter le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour l'acquisition de matériel informatique dans les écoles.
- ◊ de signer une convention avec le Centre de Gestion de mise à disposition d'un agent du service intérim.

autorisé

Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires, à exécuter tous travaux et à signer tous documents relatifs aux délibérations susvisées.

LE TEXTE INTEGRAL PEUT ETRE CONSULTE
AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

****

Ouverture baignade

Saison 2021

Si les conditions sanitaires le permettent, la saison de la baignade de l'Etang de la Chapelle commencera à partir du samedi 03 juillet et se terminera le dimanche 29 août 2021.

Horaires d'ouverture pour la saison 2021 :

Lundi fermé

*Du mardi au vendredi de 13h à **20h***

*Samedis, dimanches et jours fériés de 11h à **20h**.*

Plus d'informations sur les conditions d'ouvertures dans le respect des gestes barrières vous seront communiquées dès que possible.

Sont affichés en mairie

- L'arrêté du maire du 08 juin 2021 portant prise de possession d'un immeuble sans maître.
- L'arrêté préfectoral du 2 juin 2021 imposant le port du masque pour les piétons de onze ans et plus sur certaines parties du territoire du département du Bas-Rhin.

à la maison des Aînés

Lundi 14	9h30 Art plastique 12 €	14h Art du crochet 2,50 €
Mardi 15	Fermeture hebdomadaire	
Mercredi 16	9h30 Jardinage	14h Atelier fil de fer
Jeudi 17	10h Gym 2,50 €	14h Chants 2,50 €
Vendredi 18	9h30 Art plastique 12 €	14h Atelier manuel

Merci de réserver vos activités auprès de la Directrice,
Mme KIEFFER Marie-Pierre

12 rue du presbytère Tél. 03.88.86.36.56

A vos agendas …

◊ **Repas à thème** le 30 juin à 12h, merci de vous inscrire.

***

◊ **Excursion** « Retrouvailles » une journée le 19 août à Molsheim avec Royer Voyages.
Programme : visite guidée du Domaine Boehler avec dégustation de vins puis déjeuner-traiteur sur place dans une grange couverte et ouverte (Menu Backeofe salade et tarte au fromage blanc), puis balade digestive dans le vignoble ou vers le Dompeter, plus ancienne église d'Alsace …

Merci de vous inscrire, places limitées à 45 personnes.

***

◊ **Sortie ROYAL PALACE** spectacle « TRESOR » le 21 octobre en journée.

Merci de vous inscrire afin d'organiser cette sortie, places limitées à 100 personnes.

12 rue du presbytère Tél. 03.88.86.36.56

Urgences médicales

Jusqu'à minuit : pour joindre le médecin de garde, composer le **03.69.55.33.33.**

En cas d'urgence ou **après minuit** faire le **15 (SAMU).**

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche du lieu de résidence **composer le 3237**

VIDE-GRENIER BEINHEIM

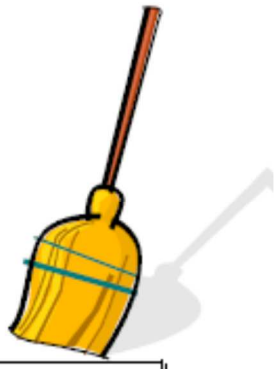

Dimanche 4 juillet 2021
Parking Salle Polyvalente

Organisé par la : **SOCIETE SPORTIVE BEINHEIM**

Contacts : **06 83 55 50 04**

Ou

videgrenierssb@yahoo.com

Buvette et petite restauration

Imprimé par les soins de l'association – ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant le 27 juin 2021

M. François SCHOTT - 25, rue Saint Louis - 67930 BEINHEIM

06 83 55 50 04 ou videgrenierssb@yahoo.com

Nom – Prénom

_____

Adresse

_____

Code postal : _____Localité :

_____

Téléphone _____ e-mail :

_____

Carte d'identité n° _____délivrée le_____
par_____

une copie de la carte d'identité recto-verso est à joindre à l'inscription

Ces informations confidentielles sont obligatoires.

Réserve un emplacement de _____ml (*min 5 ml*) au prix de _____ € (*2 € / ml*)

Montant à régler lors de la réservation par chèque libellé au nom de **la Société Sportive de Beinheim**

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et atteste sur l'honneur :
- que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière
- ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du Code pénal)

Par ailleurs, j'accepte mon inscription dans un registre tenu à la disposition des services de police et de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date : Signature :

SYNDICAT de LUTTE contre les MOUSTIQUES 67

Participer à la mobilisation sociale pour la lutte contre le moustique tigre

Appel à deux volontaires en service civique H/F de 6 mois à partir du 1er juin 2021.

Au Syndicat mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67), les deux volontaires en service civique collaboreront avec les agents du SLM67 sur les missions de prévention auprès des citoyens dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre.
Le SLM67 est l'opérateur public de démoustication dans le Bas-Rhin. Sa mission est de limiter la nuisance due aux moustiques dans le respect des milieux naturels. Il est également chargé de la surveillance des espèces de moustiques invasives et de la lutte contre le moustique tigre, *Aedes albopictus*, présent dans le département depuis 2015.
Le moustique tigre colonise les milieux urbanisés où il s'installe préférentiellement dans les jardins privatifs. Il dépose ses œufs dans des contenants artificiels créés par l'homme et qui peuvent retenir de l'eau pendant plusieurs jours : coupelles de fleurs, arrosoirs, récupérateurs d'eau de pluie, seau, etc. Il pique l'homme et est actif toute la journée.
Aedes albopictus pose un véritable problème de santé publique. En effet, il peut transmettre trois maladies : la dengue, le chikungunya et le zika. Il est également responsable d'une nuisance importante dans les communes qu'il colonise. Face à la présence du moustique tigre, les habitants se sentent souvent démunis et sont en demande de solutions efficaces pour éliminer les moustiques de chez eux.

Missions:

Les deux volontaires en service civique seront en binôme. Ils s'investiront dans le domaine de la santé publique et de l'environnement. Leur mission principale sera de participer aux actions de mobilisation sociale par la sensibilisation de divers publics sur le terrain. L'objectif étant d'encourager la mise en place par les citoyens des gestes de prévention permettant de limiter l'installation du moustique tigre :

- ◊ sensibilisation des jardiniers des jardins familiaux et partagés
- ◊ sensibilisation des citoyens des zones colonisées par le moustique tigre en demande de solutions. Écouter les demandes et interrogations des citoyens et leur apporter des réponses dans la mesure du possible
- ◊ sensibilisation du grand public de façon originale ou ludique, en adaptant les supports en fonction des tranches d'âges des publics ciblés : quizz, jeu, etc.

Tâches :

⇒ Sensibiliser les jardiniers des jardins familiaux et partagés

- Se mettre en lien avec les gestionnaires des jardins
- Rencontrer les jardiniers et leur transmettre les gestes de prévention
- Distribuer des flyers de prévention et des moustiquaires en fonction des besoins
- Participer à l'organisation et à la mise en œuvre d'ateliers d'animations et de sensibilisation dans les jardins partagés

⇒ Rencontrer en porte à porte les citoyens en demande d'aide

- Écouter les demandes et interrogations des citoyens
- Proposer un accompagnement personnalisé en fonction du contexte
- Transmettre les bons gestes aux citoyens et les conseils permettant de réduire l'impact des nuisances subies

⇒ Participer aux manifestations grand public

- Animer un stand consacré aux moustiques lors de journées d'animation
- Transmettre les gestes de prévention
- Être force de propositions pour améliorer les animations

⇒ Participer à la diffuser des supports de prévention
Proposer des moyens de diffusion originaux en fonction du public ciblé

Contact :

SLM67 – Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin
Institut de Parasitologie 3 rue Koeberlé F-67000 STRASBOURG

Pour postuler merci de nous envoyer par mail votre CV et votre lettre de motivation à contact@slm67.fr

Pour prendre connaissance des modalités d'un service civique, consultez le site www.service-civique.gouv.fr

INFORMATION : SOCIETE D'AVICULTURE DE BEINHEIM

Suite aux dernières annonces gouvernementales, nous vous informons de l'ouverture de notre buvette le dimanche matin :

à partir du 13/06/2021 de 10h à 12h.

Au plaisir de vous y retrouver

le Comité

Informations paroissiales

Vendredi 11 juin 2021 à 19H00 – Sainte Messe pour le défunt **JUNG Roland** (4ème anniversaire)

Samedi 12 juin 2021 à 18H00 – Sainte Messe pour le défunt **KASPER Gilbert** (1er anniversaire)

Vendredi 18 juin 2021 à 19H00 – Sainte Messe

Dimanche 20 juin 2021 à 10H30 - Sainte Messe **1ère Communion des enfants**

Démoustication

Des tablettes CULINEX, destinées au traitement des larves de moustiques dans les petits gites domestiques, sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

L'article 3 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 prévoit que la saisine de la juridiction pour un montant inférieur à 5000 € (article 750-1 du Code de Procédure Civile), doit être précédée d'une tentative préalable de résolution amiable du litige sous peine d'irrecevabilité. Vous trouverez ci-après la liste des permanences des conciliateurs de justice du ressort du tribunal de proximité de Haguenau.

PERMANENCES DES CONCILIATEURS DE JUSTICE

SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT

communes	permanences
Beinheim	Le 3ème jeudi du mois, de 9 h à 12 h, sur rendez-vous, à la mairie (03.88.53.04.04)
Bischwiller	le 3ème jeudi du mois de 14 h à 17 h, sur rendez-vous, à la maison des services de Bischwiller, (03.88.53.73.73)
Brumath	le 1er lundi du mois, de 9 h à 12 h et de14 h à 17 h sur rendez-vous, à la Mairie de Brumath (03.88.51.02.04)
Haguenau	les 1er, 2ème , 3ème et 4ème jeudis du mois, de 13h30 à 16h00, sur rendez vous, au Tribunal de Proximité, 41 rue de la Redoute (03.69.16.50.00)
Hochfelden	le 1er lundi du mois de 14 h à 17 h, sur rendez-vous à la Maison du Pays de la Zorn, Hochfelden (03.88.91.96.58)
Lauterbourg	le 4ème vendredi du mois du mois, de 9 h à 12h, sur rendez-vous, Mairie de Lauterbourg (03.88.94.80.18)
Niederbronn-les-Bains	Le 4ème vendredi du mois à l'Hôtel de Ville de Niederbronn-les-Bains, sur rendez-vous, de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 17 h 00 (03.88.80.89.89)
Seltz	le 4ème vendredi du mois du mois de 14 h à 17 h, sur rendez-vous, Mairie de Seltz (03.88 05.59.05)
Soultz-Sous-Forêts	Le 3ème mardi du mois de 14 h à 16 h, sur rendez-vous, à la Mairie de Soultz Sous Forêts (03. 88. 80. 40. 42)
Truchtersheim	les 2ème et 4ème mardis du mois de 17 h à 19 h, sur rendez-vous, Mairie Le Trèfle Truchtersheim (03.88.69.60.30)
Wissembourg	Les 1er, 2ème et 3ème lundis de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous, Maison des Services et des Associations de Wissembourg, au (03.88.54.87.87)

ATELIER BABY GYM À KESSELDORF

ATELIER GRATUIT PLACES LIMITÉES

MERCREDI 30 JUIN - 9H00
SALLE DES FÊTES DE KESSELDORF

Atelier 1

- De 9h30 à 10h30
- Enfant de moins de 3 ans, sachant marcher
- En présence d'un parent

Atelier 2

- De 10h30 à 11h30
- Enfant de plus de 3 ans à 5 ans
- En présence d'un parent exceptionnellement

Inscription obligatoire via : https://bit.ly/3ckykSC

INFORMATIONS

- Accueil des participants dès 9h00
- Merci de prévoir des vêtements amples et légers, ainsi qu'une bouteille d'eau
- Salle des fêtes, rue de Hatten 67390 KESSELDORF

COVID-19
PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

RELAIS PETITE ENFANCE «PLAINE DES MÔMES»
1, rue de Bellac
67470 NIEDERROEDERN
ram.plaindurhin@alef.asso.fr
@AssociationALEF www.alef.asso.fr

Salle des fêtes
Rue de Hatten
67930 KESSELDORF

NOS PARTENAIRES

Création graphique : ALEF - Élodie Gerardin |
Crédits : Freepik & Pixabay | Ne pas jeter sur la voie publique

Restaurant le Caveau du GAENTZEBRINNEL

Réouverture de notre Restaurant

Vendredi 11 juin

Nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau

Vendredi 18 juin

Samedi 19 juin

Dimanche 20 juin

CARPACCIO DE BOEUF

à volonté 19.90€

Sur réservation

Vendredi 25 juin

Samedi 26 juin

Dimanche 27 juin

CARPACCIO DE BOEUF

à volonté 19.90€

Sur réservation via notre page Facebook, par téléphone au 03.88.90.95.04 (répondeur)

Petites annonces :

- **Cherche petit appartement (studio ou F1)** près de la frontière à partir de septembre pour la semaine. Budget 400 € charges comprises. Tél. 06.36.98.44.29
- **Objets trouvés** : une clé devant la boucherie et une clé sur le chemin forestier en allant vers Outlet. Merci de s'adresser au secrétariat de la mairie.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et Mercredi de 9h à 12h

Mardi et Jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Du mardi au samedi

De 9h à 11h45 et de 14h à 17h15

Tél. 06.15.76.87.08

BEINHEIM

19A rue principale - 67930 BEINHEIM

téléphone 03.88.53.04.04
télécopie 03.88.86.38.70

messagerie : mairie@beinheim.fr

retrouvez-nous sur le site www.beinheim.fr

Bulletin d'Information Municipal imprimé par nos soins -
Dépôt légal – rédaction et mise en page Mairie de Beinheim, parution hebdomadaire.